



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 20 février de l'An Deux Mille Vingt Et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/02/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence

Pouvoirs : Christelle DREANO, pouvoirs à Dominique BOUCHERON  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : André GUILLEMOT

**Délibération N° DE 06-2021**

**Objet : Programmation logements locatifs sociaux 2021 (Orientations 1 et 3 du PLH)**

**Rapporteur : Marc RAHER**

La présente délibération annule et remplace la délibération DE 93-2020 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2020.

En effet, il apparait, après correction d'une erreur de saisie initiale par Dz Habitat, que la programmation recensée et projetée pour 2021 est caractérisée par 2 opérations situées à Douarnenez: une opération neuve (4 logements PSLA) et une opération de reconstruction (10 logements) faisant suite à une opération de démolition (30 logements).

Pour rappel, le PLH en cours fixe un objectif de production moyen annuel de 16 logements locatifs sociaux, avec une répartition de 50% de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 50% de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) tel que convenu avec le Délégués des aides à la pierre (Conseil Départemental 29). Le PLH engage un soutien financier communautaire réservé aux opérations de démolition-reconstruction ou acquisition-réhabilitation (action 3.2) ou opérations de bail à réhabilitation (action 1.5) visant à produire de l'habitat public, à hauteur de 6 000 € par logement, dans la limite de cinq logements par an et par action. Aussi, la participation financière communautaire est requise pour l'opération de Kermarron relative à la reconstruction après démolition.

La programmation 2021 sera confirmée au Conseil départemental du Finistère, délégué des aides à la pierre.

La programmation 2021 est composée de la manière suivante :

Commune	Adresse	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Nature des financements			Nature de l'opération			Participation financière projetée Dz. Cté en euros
				PLUS	PLAIO	PSLA	NEUF	Démol Reconstr	BAR	
Dz	Kermarron	Dz Habitat	10	5	5	-		10	-	30 000
Dz	Jardins de Kervignac	Bretagne Ouest Accession	4	-	-	4	4	-	-	0
<b>Total</b>			<b>14</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>
Dz	Kermarron	Dz Habitat	<b>30</b>	<b>Démolition</b>						

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> février 2021,  
 Il est proposé :

- De valider la programmation des logements locatifs sociaux ainsi que la participation financière telle que présentée ci-dessus au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 20 février 2021,

Le Président,  
 Philippe AUDURIER

